

La noix, une filière en forte progression

La production mondiale de noix

La production annuelle mondiale de noix en moyenne sur 2010-2013 est de 2 à 2,5 millions de tonnes avec des fluctuations importantes (source : FAO à partir des 26 pays producteurs de noix ayant une production significative)

Les principaux producteurs sont la Chine, l'Iran, les Etats-Unis, la Turquie et l'Ukraine. Les Etats-Unis (Californie) et le Chili étant les exportateurs de noix les plus importants.

La France, 7ème producteur mondial, se situe au 2ème rang mondial derrière les Etats-Unis pour les exportations de noix coques.

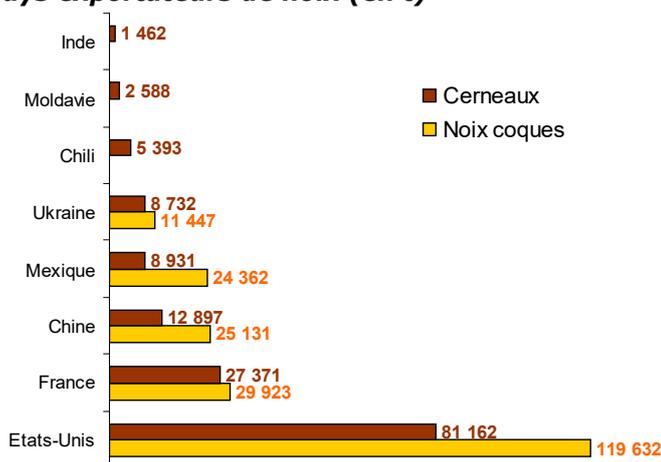
Pays producteurs de noix, en tonnes (sources FAO)

Chine	1 655 508	Chili*	35 000	Espagne	13 815
Iran	485 000	Grèce	29 800	Argentine	12 473
Etats-Unis	418 212	Serbie	23 938	Pakistan	10 306
Turquie	183 240	Egypte	18 389	Maroc	9 339
Ukraine	112 600	Italie	17 771	Azerbaïdjan	8 923
Mexique	96 476	Bélarus	15 972	Autriche	7 350
France	38 314	Ouzbékistan	15 412	Croatie	5 797
Inde	36 000	Allemagne	15 083	Géorgie	5 700
Roumanie	35 073	Moldavie	13 859	Total	3 319 350

La production mondiale de noix était de 1,566 millions de tonnes en 2004 selon la FAO.

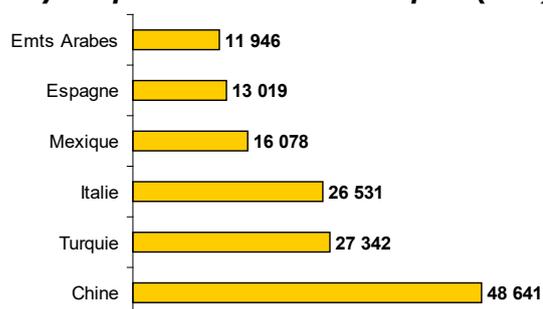
* Chili : en forte progression. 70 000 t prévu en 2016.

Pays exportateurs de noix (en t)

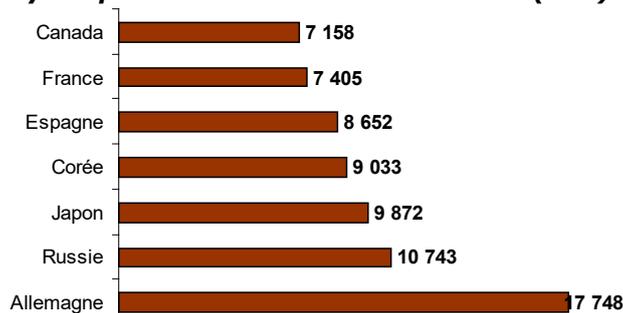


Les quatre premiers pays producteurs de noix représentent les deux tiers du total mondial.

Pays importateurs de noix coques (en t)



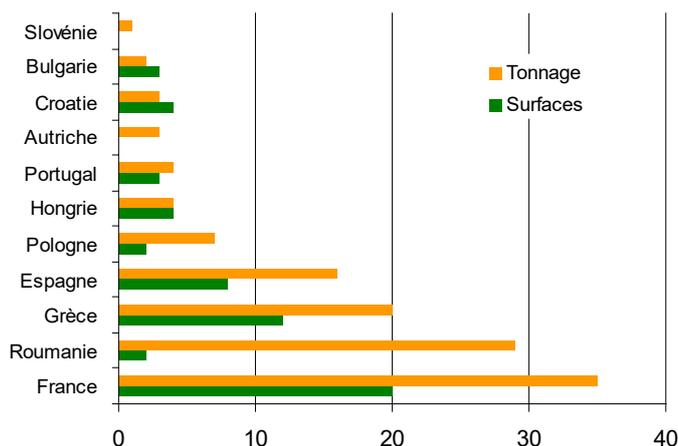
Pays importateurs de cerneaux de noix (en t)



Au niveau européen

Surfaces et tonnages 2014 (unité en milliers)

Source : CTIFL



Au niveau national et régional

La Dordogne (24 % du volume national) est le deuxième verger après l'Isère.

Source : FranceAgriMer

Noix / répartition de la production française en 2013

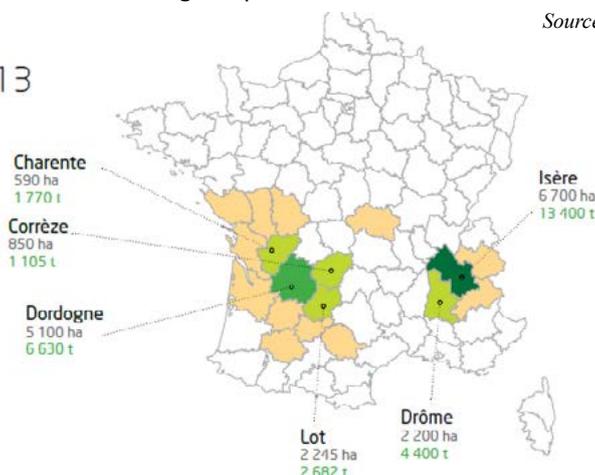
- + de 10 000 tonnes
- de 5 000 à 10 000 tonnes
- de 1 000 à 5 000 tonnes
- - de 1 000 tonnes

Source : Agreste - Abaturation FranceAgriMer

Total France : 19 563 ha / 33 716 t

5 premiers départements producteurs

- Isère
- Dordogne
- Drôme
- Lot
- Charente



Les opérateurs de la filière

Les producteurs

Des exploitations diversifiées mais devenant plus professionnelles et spécialisées. On estime à environ 1500 le nombre de producteurs en Dordogne pour une surface moyenne de 5 à 6 ha par exploitation (les statistiques agricoles ne prennent pas en compte les vergers de moins de 0,5 ha et ne font pas apparaître les communes comprenant moins de 3 vergers).

Forte dynamique de plantation au cours des dernières années : plus de 1200 ha plantés entre 2008 et 2016 (source : plan départemental noix)

Les principales organisations de producteurs en Dordogne

OP	Surface 2014 sur le bassin de production ha	Production 2014 bassin de production (tonnes)	Reconnaissance sur les départements
Coop Cerno	2 909	2 600	24/16/33/47/17/46
Promonoix	1 100	1 300	24/19/46
Perlim Noix	2 500	2 600	19/24/46
Périgourdine/Bitarelles	400	360	Aquitaine/Midi Pyrénées/Limousin

Les principaux opérateurs privés (liste non exhaustive)

Fruisec SA • Ets Aussel • EUURL Charbonnel • Ets Delguel • Ets Durand • SARL Euro Fruit • Fazillac Noix • SA Pasquet • SARL CER Noix • Monsallier Franck • SOVECOPE

L'organisation de la filière

Au niveau départemental, le **Comité interprofessionnel de la Noix et du Noyer de la Dordogne** regroupe depuis 2008 plus de 400 adhérents. Il est chargé de la gestion du plan départemental noix au travers d'une convention avec le Conseil départemental de 2008 à 2015 inclus.

Au niveau régional, le **Syndicat professionnel de la Noix et du Cerneau de Noix du Périgord** créé en septembre 1994 pour obtenir l'AOC (appellation d'origine contrôlée) "Noix du Périgord" pour la noix fraîche, la noix sèche et le cerneau de noix, est reconnu comme ODG (organisme de défense et de gestion) depuis juillet 2007. Il porte actuellement une démarche d'obtention d'une AOC pour l'huile de noix.

Au niveau national, l'association d'organisations de producteurs **Dynamic Noix**, constituée de 7 organisations de producteurs et reconnue par les pouvoirs publics français le 18 janvier 2010, représente environ 60% de la production nationale. Son ambition est de créer des synergies entre les deux régions françaises de production. Ses missions sont :

- fédérer les opérateurs autour d'une stratégie commune ;
- connaître la production, l'offre et le marché ;
- donner des orientations pour la recherche et l'expérimentation en collaboration avec le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des Fruits et Légumes) et les stations régionales d'expérimentations (stations de Creysse dans le Lot et Senura dans le Sud Est).

L'AOP (Appellation d'Origine Protégée)

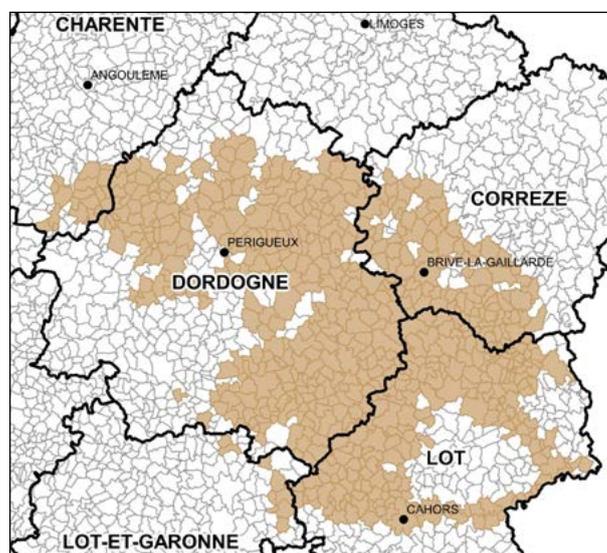
Elle concerne :

- **3 produits** : noix fraîches (ou primeurs), noix sèches, cerneaux
 - **4 variétés** : Franquette, Marbot, Corne, Granjean.
- La zone de production s'étend sur 297 communes (+6 communes pour énoisage et conditionnement).

Le cahier des charges est actuellement en cours de révision.

Zone de production de l'AOC Noix du Périgord

(Source : Inventaire AOC)



Les repères technico-économiques

Coûts moyens de plantation

Approvisionnement et irrigation		Main d'oeuvre	
Année de plantation	9 ans d'entretien avant pleine production	Année de plantation	9 ans d'entretien avant pleine production
	784 € X 9 ans = 7 056 €		40 h/an X 9 ans = 4 846 €
	10 603 €		5 788 €
TOTAL = 16 391 €			

Résultats technico-économiques – verger en pleine production

	Mini	Moyen	Maxi
Production (Kg/ha)	1 500	2 000	2 500
Prix (€/Kg)	2,70*	2,70*	2,70*
Produit brut /ha (€)	4 050	5 400	6 750
Charges d'approvisionnement (€/ha)	794	794	794
Marge sur appro (avant main d'œuvre, irrigation, mécanisation, amortissement de la plantation) €/ha	3 256	4 606	5 956

Source : Référentiel technico-économique 2013/2014 élaboré par la Chambre d'agriculture de Dordogne / Plantation rationnelle de noyers Franquette 10X10 (100 arbres/ha)

* les cours observés au premier semestre 2016 se situaient aux environs de 2,50 €/kg de noix coque sèche

Les points forts et les problématiques

Les points forts de la filière

- Deuxième verger fruitier français et forte dynamique de plantation.
- Sols et conditions climatiques du département particulièrement adaptés à la culture du noyer.
- Proximité des partenaires : expérimentation, organisations de producteurs, comité interprofessionnel, AOP Dynamic Noix, opérateurs économiques, transformateurs et mouliniers.
- AOP Noix du Périgord reconnue depuis fin 2014 au niveau Européen et démarche en cours pour l'huile de noix.
- Culture peu intensive sur la zone, permettant de s'adapter aux exigences de l'agriculture biologique.
- Bonne image auprès des consommateurs.
- Production pouvant être une opportunité de diversification, permettant de conserver un patrimoine foncier productif et de limiter la déprise agricole.
- Coût de plantation inférieur à celui d'autres filières arboricoles (pommés, kiwi, prunes...).
- Aides à l'investissement possibles pour les porteurs de projet de création de verger et/ou d'atelier de transformation.

Les problématiques de la filière

- Entrée en production et retour sur investissement longs.
- Foncier consacré à cette production pour une période longue (20 à 30 ans minimum).
- Nécessite des sols argilo-calcaires.
- Baisse du prix en 2015 après une progression continue du prix de la noix de 2007 à 2014 (prix doublé).
- Nécessité de traiter et/ou de s'équiper d'appareils de pulvérisation du fait de l'arrivée d'un nouveau ravageur depuis 2011 (mouche du brou).
- Remise en cause de certains projets du fait de refus d'autorisation de création de retenues d'eau.
- Atomisation des différents acteurs de la filière pouvant être un frein pour accéder aux marchés à l'exportation.
- Production de cerneaux peu compétitive (contrairement au secteur noix coque) du fait du coût de la main d'œuvre.
- Marché mondial de la noix coque de plus en plus concurrentiel.
- Filière trop longtemps absente du développement du marché intérieur.

Le financement de la filière

- **Au niveau national**, FranceAgriMer finance le plan de rénovation des vergers.
 - . investissements éligibles : nouvelles plantations (achat des plants, préparation du terrain, plantation).
 - . taux : 20% (+ 5% pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés).
 - . priorité des dossiers : voir modalités 2016.
- **Au niveau départemental**, le Conseil départemental va financer certains investissements.
 - . investissements éligibles : plantations.
 - . taux : à confirmer avec les nouvelles modalités 2016.
- **Au niveau régional** : les modalités sont en cours d'établissement pour 2016.
- **Aides spécifiques liées à la production biologique** : modalités en cours de révision (se rapprocher de son conseiller ou de son technicien).



Photo D. Méry

Les actions Chambre d'Agriculture

- Appui technico-économique aux producteurs (formations, études de projets,...).
- Animation du Groupe technique Noix Sud-Ouest et réalisation collégiale de 13 à 14 bulletins techniques noix Sud Ouest.
- Participation au Bulletin de Santé du Végétal Noix Sud Ouest.
- Implication dans le réseau de lutte contre la mouche du brou.
- Organisation de journées techniques.
- Accompagnement de la mise en place de signes officiels de qualité (AOP noix du Périgord).
- Réalisation de dossiers d'aides pour les porteurs de projets de transformation et de vente en circuits courts (Pôle Promotion Tourisme).

Cette plaquette est réalisée grâce au concours financier :



Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
COULOUNIEIX CHAMIERES
Adresse postale :
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9
www.dordogne.chambagri.fr
Contact : 06 43 48 47 51

